

21 Voir par exemple Crane (1989b), Paul Martin (dans Goar, 1989) et Fraser (1987).

22 Le *Virage technologique* était bien en avance sur le secteur industriel québécois en ce qui concerne la sensibilité à l'importance de la technologie comme élément de la compétitivité. Les groupes industriels au Canada ne brillent par par leur capacité de formuler des demandes cohérentes et consistantes en matière de politique technologique.

23 Voir French (1985) et Gagnon et Montcalm (1990). Pour une interprétation plus détaillée du virage politique du Parti québécois par rapport au *Virage technologique*, voir Lapiere (1987).

La Politique technologique au Québec /
sous la direction de Robert Dalgé et
Réjean Landry. Montréal : Presses de
l'université de Montréal, 1993.

4

La politique scientifique et technologique du gouvernement du Canada¹

Paul Dufour² et Yves Gingras

La signature de la Politique nationale en matière de sciences et de technologie (CMST, 1987b) par les administrations fédérale, provinciales et territoriales le 12 mars 1987, constituait un changement majeur d'orientation dans la politique scientifique canadienne (Lakoff, 1973 et Wilson, 1974). Cette entente est intervenue après consultation avec les principaux acteurs des communautés scientifiques, technologiques et du milieu des affaires, de même qu'après négociation avec les autorités provinciales qui, d'après la Constitution, ont une compétence exclusive dans un certain nombre de domaines d'importance majeure pour la politique des sciences et de la technologie (éducation et ressources naturelles, par exemple). La Politique nationale constitue le cœur de la politique scientifique et technologique fédérale, plusieurs importants programmes fédéraux en découlent et elle encadre les relations entre le fédéral et les provinces dans le secteur.

Nous présentons d'abord l'évolution des institutions de la politique scientifique et technologique du Canada et des provinces, puis les différents obstacles ayant empêché pendant longtemps l'adoption d'une position fédérale-provinciale commune. Nous suivons ensuite le cheminement du processus ayant mené à l'élaboration de la nouvelle Politique nationale et nous en décrivons le contenu.

Historique

Le champ de la politique des sciences et de la technologie est parsemé d'études portant sur les questions de la concurrence internationale et de la diffusion des technologies appelant au renforcement de l'infrastructure industrielle et des efforts de recherche fondamentale. En fait, l'exhaustivité de ces études a fait dire à un observateur que «nulle part ailleurs que dans la planification des sciences et de la technologie, si peu d'auteurs ont autant écrit, pour avoir aussi peu d'effets» (Jarrell, 1985).

Les années 1960 ont été, au Canada comme dans la plupart des pays de l'OCDE, l'âge d'or de la politique scientifique. En 1963, la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glassco, 1963) a publié le premier rapport important sur l'organisation des activités fédérales dans le domaine scientifique depuis la création du Conseil national de recherche du Canada en 1916. On y proposait une nouvelle structure pour assurer la coordination de ces activités.

À la fin de ce rapport et des recommandations formulées dans un autre document sur le dispositif canadien de la politique scientifique rédigé par C. J. Mackenzie, ancien président du Conseil national de recherche, un Secrétariat des sciences a été créé, pour conseiller le gouvernement fédéral sur les problèmes scientifiques à court terme et sur l'application de politiques. Deux ans plus tard, on donnait suite à une autre recommandation importante de la Commission Glassco, en créant le Conseil des sciences du Canada. Le mandat du Conseil, organisme indépendant, était de conseiller le gouvernement et d'informer le public canadien sur des questions d'importance nationale en matière de sciences et de technologie.

Le dernier élément de cette structure gouvernementale, proposé par une autre commission d'enquête établie en 1969, le Comité sénatorial de la politique scientifique, Comité Lamontagne (1970, 1972, 1973 et 1977), a été le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, qui a vu le jour en 1971. Ce ministère, qui remplacera le Secrétariat des sciences, se chargera de conseiller le gouvernement et de coordonner ses activités dans les domaines des sciences et de la technologie. Depuis sa création, il assume la responsabilité de la participation fédérale à l'élaboration de la politique nationale en matière de sciences et de technologie.

Récemment, la structure fédérale a fait l'objet d'un réexamen. Les services chargés de l'expansion industrielle régionale et des sciences et de la technologie ont été regroupés au sein d'un nouveau ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Outre ces changements sur le plan des institutions et les nombreuses recommandations formulées au sujet de l'appareil scientifique dans les quatre

volumes du rapport Lamontagne, l'OCDE (1969) et le Conseil des sciences (1968) ont tous deux consacré une étude à la politique nationale du Canada en matière scientifique.

Parallèlement aux activités fédérales, les gouvernements provinciaux ont mis en place des institutions de politique scientifique, souvent pour donner suite à des initiatives fédérales et pour soutenir leur économie locale. Les gouvernements provinciaux s'occupaient de sciences et de technologie depuis déjà longtemps. Par exemple, dès 1921, l'Alberta avait créé un Scientific and Industrial Research Council (aujourd'hui appelé l'Alberta Research Council) et les autres provinces ont ensuite institué des organismes similaires (LeRoy et Dufour, 1983). Sur le plan des institutions, le Québec a été le premier à se doter, au début des années 1970, d'une organisation de la politique scientifique, qui était en fait l'équivalent fonctionnel du Conseil des sciences du Canada. Cette initiative a abouti à la formulation d'une politique québécoise des sciences et, par la suite, à une stratégie de développement technologique.

L'importance de mieux maîtriser le développement économique et la nécessité de bâtir des économies régionales fortes (Jenkins, 1979) ont donné lieu à la création de programmes permettant de mobiliser les capacités de recherche existantes dans les différentes provinces. Ainsi, l'Ontario a créé son programme BILD (Board of Industrial Leadership and Development) au début des années 1980, initiative centrée sur la création de six centres de technologie dans cette province. Au Québec, de grandes déclarations de politique économique visant la promotion des atouts de la province en matière technologique, publiées par le gouvernement du Parti québécois, ont été coiffées des titres *Bâtir le Québec* et *Le Virage technologique* (MEDE, 1979 et 1982). Plus récemment, le gouvernement libéral du Québec publiait un autre document, au titre plus terre : *La Maîtrise de notre avenir technologique. Un défi à relever* (MDC, 1988), et tenait, en 1988, une consultation sous la forme d'un sommet technologique (Québec, 1988) pour définir les lignes directrices d'une politique technologique (voir chapitre 3).

La politique scientifique et les relations fédérales-provinciales

On aurait pu croire que, grâce à ces multiples initiatives, aux grandes études sur la formulation des politiques et aux nombreux essais de structures institutionnelles, les gouvernements fédéral et provinciaux se seraient enfin dotés des outils modernes nécessaires à une utilisation concertée des sciences et de la technologie pour assurer le développement national. Il aura plutôt fallu attendre près de vingt ans après la publication de l'important rapport du

Conseil des sciences (1968) intitulé *Vers une politique nationale des sciences*, pour voir un consensus se dégager sur les priorités d'une politique nationale.

Plusieurs facteurs expliquent cet état de choses. Tout d'abord, ici comme ailleurs, le rôle de plus en plus grand joué par l'innovation technologique dans le développement industriel a constitué un facteur important qui a forcé le gouvernement à trouver un moyen de mieux coordonner les ressources humaines et naturelles du pays, de façon à relever le défi technologique international. De plus, comme le note V.M. Walsh (1986) dans une étude consacrée aux problèmes qu'éprouvent les petits pays qui tentent de suivre la trajectoire technologique initiée par les grandes puissances : «Il y a un niveau minimum de ressources indispensables à un investissement sérieux en R-D, en deça duquel aucun effort national n'a de chance de créer la masse critique ou d'assurer le niveau d'efficacité nécessaire pour permettre une contribution locale à l'innovation». Or, bien que les ressources consacrées à la R-D au Canada laissent encore à désirer, l'augmentation des budgets a été particulièrement marquée au cours des dernières années, surtout dans le secteur des sociétés, lequel a profité d'une série de stimulants fiscaux pour encourager les investissements dans les activités reposant sur l'exploitation de connaissances nouvelles³.

Les obstacles les plus importants étaient en fait de nature politique. Il faut bien admettre en effet que le propre de la situation canadienne, jusqu'à l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, a été l'incapacité du gouvernement libéral de définir l'intérêt national en matière de sciences et de technologie d'une façon qui soit acceptable à toutes les provinces. Une bonne partie du débat sur les sciences et la technologie a donc été accaparée par les tensions entre les deux ordres de gouvernement, soucieux de préserver leur sphère d'intérêt et d'influence (Brown et Eastman, 1981). Pourtant, comme le mentionnait déjà un des premiers rapports du Conseil des sciences (1973) : «Une politique «nationale» des sciences efficace pourrait bien être constituée de multiples politiques, dont chacune répondrait aux besoins particuliers des régions ou secteurs du pays, mais inscrites dans une perspective nationale.»

Cette perspective nationale n'est pas venue du jour au lendemain. D'une part, pendant les années 1970, le gouvernement fédéral ne plaçait pas les sciences et la technologie très haut dans l'échelle de ses priorités. D'autre part, les provinces n'étaient pas prêtes à affaiblir leur autonomie, particulièrement au Québec où le Parti québécois a dominé la scène politique de 1976 à 1984. Dans ce contexte, la tâche de définir une politique «nationale» en matière de sciences et de technologie n'était pas facile (Garigue, 1972).

La conception d'un Canada «unitaire» où les intérêts des provinces et leurs droits constitutionnels étaient considérés secondaires a donc longtemps bloqué les relations fédérales-provinciales. Lorsque le Parti conservateur a

accédé au pouvoir en novembre 1984, il s'est empressé d'affirmer sa politique de «réconciliation nationale», définie, comme c'est souvent le cas en politique, par opposition à la position du Parti libéral. Dès lors, les relations fédérales-provinciales allaient prendre un nouveau tournant. Le nouveau gouvernement ayant aussi reconnu que les sciences et la technologie devaient occuper une place plus importante dans les politiques fédérales, la conjoncture était propice à la formulation d'une politique nationale des sciences et de la technologie.

Le cheminement de la Politique nationale

À peine élu, le gouvernement conservateur lançait, par l'entremise du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, une initiative de concertation avec les autres gouvernements en vue de formuler une politique nationale en matière de sciences et de technologie. La nature même de la démarche était stratégique : «Dans l'élaboration d'une politique sur les sciences et la technologie, où les normes sont imprécises et les problèmes et objectifs fréquemment mal définis, la recherche même d'une politique importe souvent autant que le résultat obtenu» (G. P. F. Sneed, 1987).

Lorsque l'exercice de définition de la politique nationale des sciences et de la technologie a été entrepris, le souvenir collectif des initiatives antérieures s'était quelque peu estompé. Il fallait néanmoins tirer les leçons du passé, sans pour autant perdre de vue les nouvelles tendances qui se dessinaient à l'horizon et qui allaient définir le contexte d'application de la politique. La tâche n'était pas facile, car en matière de sciences et de technologie, tant la clientèle que les préoccupations politiques changent constamment. Les individus concernés changent de poste, les gouvernements réorganisent les structures et les initiatives, de telle sorte que les programmes et les politiques sont en perpétuelle mutation. C'est déjà tout un défi pour les décideurs que d'arriver à suivre cette cible mouvante.

Une fois le dialogue amorcé entre les autorités fédérales, provinciales et territoriales, il importait de chercher un consensus en sollicitant la participation des principaux intéressés dans le domaine des sciences et de la technologie, de même que dans les milieux de l'entreprise. Le plus litigieux — et cela n'étonne guère — était d'arriver à recueillir et à pondérer les points de vue de ces groupes aux intérêts très divers. Dans ce contexte, le ministre fédéral des Sciences et de la Technologie déposa un document de travail intitulé *La Science, la Technologie et le Développement économique*, lors d'une rencontre des ministres des Sciences et de la Technologie à Calgary en février 1985 (MEST, 1985).

Quelques mois plus tard, en septembre 1985, lors d'une réunion des ministres des Sciences et de la Technologie, le ministre fédéral annonça qu'il convoquerait une conférence nationale consacrée à la politique des sciences et de la technologie à l'été 1986. Suivant l'exemple de la consultation faite en Australie et en France, cette conférence devait mobiliser les milieux intéressés par les sciences et la technologie et favoriser l'expression de leurs opinions sur la formulation d'une politique nationale. Comme étape préparatoire, le Ministre fédéral organisa une série d'entretiens régionaux avec des représentants choisis des milieux des affaires et universitaires, afin de dégager certains thèmes communs. En prévision de la conférence nationale, le gouvernement fédéral publia un document de travail, *Les Moyens de notre avenir*, et le Conseil des sciences du Canada fut invité à préparer et à présider la conférence. Au cours de tous ces préparatifs, une liste de questions précises avait été établie afin de centrer le débat sur certains problèmes. Le Ministre fédéral avait écrit à une multitude de groupes d'intérêt pour les inviter à rédiger un mémoire sur la politique nationale. Tous les mémoires furent réunis avec le document de travail et déposés à la conférence, à l'issue de laquelle les gouvernements avaient une liste de sujets faisant l'objet d'un consensus et pouvant servir d'amorce pour élaborer la politique nationale.

D'intenses négociations entre les deux ordres de gouvernement suivirent cette réunion et, en décembre 1986, les ministres s'entendaient sur les grands axes d'une politique nationale et sur la création d'un Conseil des ministres des Sciences et de la Technologie, structure ayant pour fonction d'encadrer la consultation et la collaboration entre les deux niveaux de gouvernement en matière de politique scientifique.

Deux facteurs nous paraissent avoir contribué de façon particulière à la formulation et à l'acceptation de cette Politique nationale par les provinces et les territoires. Premièrement, depuis la fin des années 1960 et le début des années 1970, la base de la participation aux décisions dans le domaine des sciences et de la technologie s'est considérablement élargie. Cette évolution a été favorisée par un «régime» régulier d'études sur la politique scientifique, publiées tant au Canada qu'à l'étranger (tableau 1) et par le fait que les provinces ont elles aussi déployé des efforts importants pour mettre leur potentiel scientifique et technologique au service du développement économique et industriel (Gilpin, 1971 et Belovic, 1972).

Deuxièmement, les conceptions de la nature du fédéralisme canadien ont eu sur l'élaboration de la politique nationale une influence déterminante. En effet, la question de la collaboration entre les provinces et le pouvoir central, dont les priorités divergent souvent, se pose dans presque tous les domaines où une politique nationale est visée. Dans le cas particulier des sciences et de la technologie, un accord n'a été conclu qu'après de longues

négociations entre le gouvernement fédéral et les dix provinces, sans oublier les deux territoires, négociations qui visaient à formuler une politique nationale respectueuse de l'autonomie d'action de chaque province. Si cette condition n'avait pas été respectée, il aurait été impossible à toutes les parties de s'entendre sur une Politique nationale, comme ce fut d'ailleurs le cas au cours des vingt dernières années.

Tableau 1
Les principaux rapports consacrés à la politique scientifique et technologique au Canada

1965	Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Rapport Glassco), tome 4, Ottawa.
1968	Vers une politique nationale des sciences au Canada, Conseil des sciences du Canada, Ottawa.
1969	Politiques nationales de la science : Canada, OCDE.
1970-1977	Une politique scientifique canadienne. Comité sénatorial sur la politique scientifique, Ottawa.
1979	Pour une politique québécoise de la recherche scientifique, Québec.
1982	Le Virage technologique. Bâtir le Québec — Phase 2, Québec.
1984	Groupe de travail sur les politiques et les programmes fédéraux de développement technologique (Rapport Wright), Ottawa.
1984	Le Développement industriel du Canada : quelques propositions d'action, Conseil des sciences du Canada, Ottawa.
1985	Les Sciences, la Technologie et le Développement économique, ministère d'État chargé des sciences et de la technologie, Ottawa.
1987	La Politique nationale en matière de sciences et de technologie, Conseil des ministres des Sciences et de la Technologie.
1987	InnovAction : la stratégie canadienne en matière de sciences et de technologie, ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, Ottawa.
1988	Plan d'action pour la recherche-développement, Ontario.
1988	La Politique d'innovation : provinces de l'Ouest du Canada, OCDE.
1988	La Maîtrise de notre avenir technologique. Un défi à relever, Québec.
1991	Canada at the Crossroads : The Reality of a New Competitive Environment (Rapport Porter), Ottawa.
1991	Revitalizing Science and Technology in the Government of Canada, Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, Ottawa.
1991	Vers une société à valeur ajoutée, Industrie, Commerce et Technologie, Québec.

La Politique nationale

Un principe central de la politique nationale est qu'il faut tenir compte des priorités fédérales, provinciales et territoriales. Conscients qu'il faut «mieux coordonner l'action des gouvernements dans le domaine de la science et de la technologie», les gouvernements reconnaissent également que «les provinces et les territoires possèdent des capacités scientifiques et technologiques différentes dans différents secteurs d'activité» (Conseil des sciences, 1987).

La politique nationale définit six grands objectifs qu'il sera possible d'atteindre grâce à la coopération entre les gouvernements, les entreprises, les universités et les travailleurs :

1. Promouvoir la commercialisation des technologies canadiennes et étrangères, et favoriser la recherche appliquée et l'innovation industrielle par des mesures impliquant les secteurs privé et public ;
2. Mettre au point les technologies essentielles à l'essor des secteurs primaire, secondaire et tertiaire ;
3. Assurer la disponibilité d'un bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée ;
4. Encourager la recherche fondamentale et appliquée ainsi que le développement ;
5. Veiller à ce que les changements technologiques soient adaptés aux priorités des provinces et des territoires et soient profitables à tous les canadiens ;
6. Promouvoir une culture davantage fondée sur les sciences et la technologie.

Toutes ces mesures sont inspirées par trois principes majeurs : le développement économique et régional, le soutien aux missions du gouvernement et l'avancement des connaissances et de la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Dans le cadre de cette politique, sept groupes de travail furent également créés pour préciser les éléments de la politique nationale et soumettre des propositions au Conseil des ministres des Sciences et de la Technologie sur la marche à suivre pour améliorer la performance en sciences et en technologie au Canada.

Les négociations avec les administrations provinciales et territoriales et la consultation des représentants des entreprises, des travailleurs et des institutions d'enseignement supérieur ont eu un effet pédagogique non négligeable chez les divers intervenants. Les gouvernements provinciaux, par exemple, sont davantage en mesure de comprendre et de faire comprendre à leur Cabinet la nécessité d'adopter une politique en matière de sciences et de technologie. Plusieurs provinces ont d'ailleurs mis en place des dispositifs de

consultation (tableau 2). Pour sa part, le gouvernement fédéral comprend mieux la dimension régionale liée aux sciences et à la technologie, et divers ministères participent de plus en plus à des consultations bilatérales et multilatérales avec les ministères provinciaux correspondants. Enfin, les groupes représentant les entreprises, les travailleurs et les milieux de l'enseignement font beaucoup mieux entendre leur voix, bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce secteur.

Tableau 2
Principaux organismes consultatifs en matière
de politique scientifique et technologique au Canada

—	Conseil des ministres des Sciences et de la Technologie (fédéral)
—	Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord (fédéral-provincial)
—	Conseil consultatif national des sciences et de la technologie (fédéral)
—	Conseil des sciences du Canada (fédéral)
—	Premier's Council of Economic Renewal (Ontario)
—	Premier's Advisory Council on Science & Technology (Colombie-Britannique)
—	Conseil de la science et de la technologie (Québec)
—	Council of Applied Science and Technology (Nouvelle-Écosse)
—	The Minister's Advisory Board on Science and Technology (Nouveau-Brunswick)
—	Advisory Council of Advanced Technology and Innovation (Saskatchewan)
—	Science Institute of Northwest Territories
—	Newfoundland and Labrador Science and Technology Advisory Council
—	Alberta Premier's Council on Science and Technology
—	Manitoba Innovation Council
—	Prince-Edward-Island Advisory Council on Science and Technology

Ajoutons que par suite de la discussion d'un important rapport (CMST, 1987a) sur l'effort canadien en R-D, présenté à la Conférence annuelle des premiers ministres en novembre 1987, une conférence nationale sur la technologie et l'innovation a eu lieu à Toronto en janvier 1988 afin d'inciter les dirigeants des entreprises et des milieux universitaires à prendre des engagements sérieux quant aux investissements en sciences et en technologie. Lors de cette conférence, le Premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral allait injecter dans le domaine des sciences et de la techno-

logie, 1,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Il a également annoncé la tenue de cinq conférences régionales chargées de poursuivre la réflexion. Depuis cette conférence, l'élément le plus important de ce programme est sans doute la mise en place de 16 réseaux de centres d'excellence au coût de 240 millions de dollars pour une période de cinq ans. En matière d'échanges entre les provinces et le fédéral, la discussion se poursuit actuellement autour d'un plan d'action pour accroître la recherche et le développement et assurer une collaboration et une concertation plus étroites entre les provinces et le fédéral.

Alors que vers la fin des années 1960 et la première moitié des années 1970, la politique scientifique du Canada visait davantage à favoriser de manière générale le progrès des sciences, et se voyait rarement associée aux politiques de croissance économique, les années 1980 ont été caractérisées par une orientation plus pragmatique et plus économique de la politique scientifique, conçue comme une stratégie d'innovation en sciences et en technologie (OCDE, 1987). Cette nouvelle optique se manifeste aussi par les changements de nom des ministères chargés de la science et de la technologie, et par la fusion des ministères responsables du développement de l'industrie et des sciences et de la technologie.

Cet accent mis sur l'aspect économique a également mené à une série d'accords bilatéraux entre le gouvernement central et les provinces. Ces accords reconnaissent et favorisent l'infrastructure de R-D déjà existante dans chaque région. Ajoutés à un certain nombre de protocoles d'entente également signés par les deux ordres de gouvernement, ils visent à identifier conjointement les secteurs prioritaires en sciences et technologie, dans le but de favoriser le développement économique. En fait, en rattachant les sciences et la technologie au développement régional et économique, le gouvernement fédéral facilitait la signature d'un accord national et proposait un cadre précis permettant de réaliser des projets concrets.

Ainsi, un nombre considérable d'ententes bilatérales auxiliaires de nature économique incorporent des éléments de nature scientifique et technologique, comme la technologie de traitement des minéraux et les initiatives forestières. Il y a eu aussi cinq ententes consacrées expressément aux sciences et à la technologie de pointe. Ces ententes auxiliaires ont été conclues entre le gouvernement fédéral et cinq provinces (Québec, Saskatchewan, Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick). Elles totalisaient 215 millions de dollars répartis sur cinq ans et assuraient le soutien du développement technologique dans un certain nombre de secteurs. Toutes ces ententes supposent la mobilisation des entreprises et associations du secteur privé, des chercheurs universitaires, des organismes provinciaux de recherche (graphique 1). Aujourd'hui, certains programmes venus à échéance se pour-

suivent sous la forme d'ententes régionales cadres sous l'égide de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique et du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest du Canada.

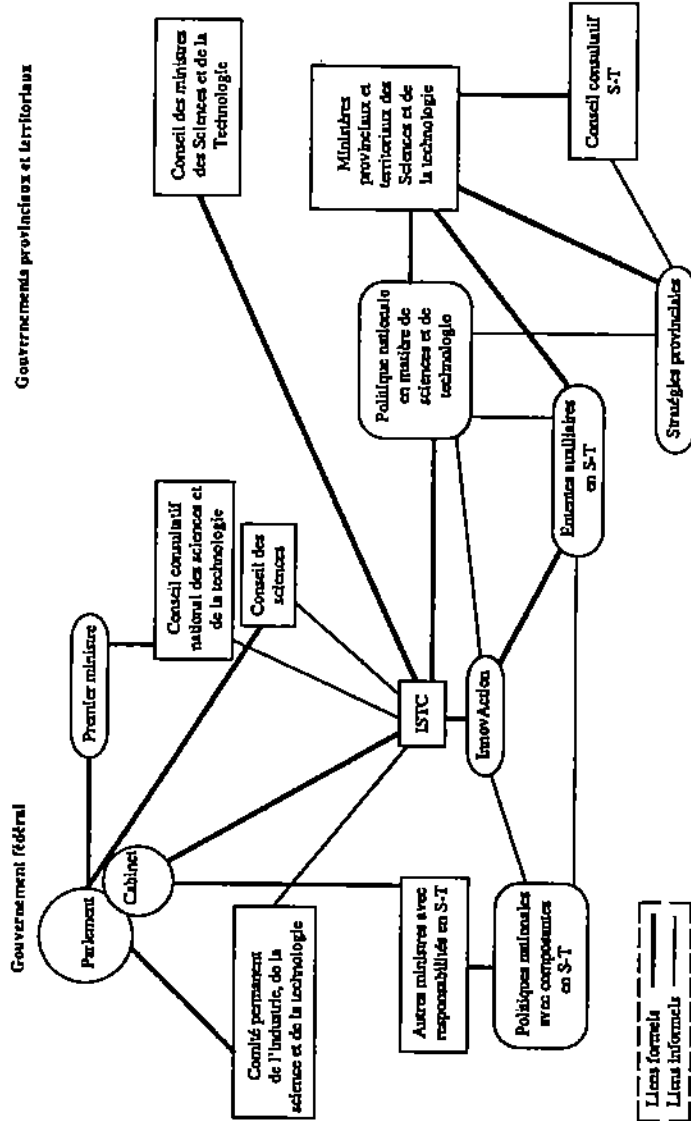
À titre d'exemple, l'entente conclue avec le Québec totalisait 60 millions de dollars en fonds d'immobilisation et d'exploitation et a permis la construction d'un institut national d'optique et d'un institut d'électrochimie. Celle qui a été signée avec la Nouvelle-Écosse porte surtout sur l'innovation industrielle, les nouvelles technologies et le transfert technologique. L'entente auxiliaire de technologie de pointe, conclue avec la Saskatchewan, traite des divers besoins en matière technologique, abordés par le biais de la collaboration entre les universités et l'industrie, du soutien à la commercialisation et de l'aide à l'acquisition de technologie.

La mise en œuvre de ces ententes a sans aucun doute permis de mieux répondre aux besoins propres aux diverses provinces qui «sont souvent plus homogènes, tant du point de vue économique que géographique, que le Canada dans son ensemble et, par conséquent, les gouvernements provinciaux sont souvent mieux placés que le pouvoir central pour formuler des politiques économiques et industrielles tenant compte des facteurs économiques qui jouent dans chaque province» (Jenkin, 1979).

Les problèmes rencontrés au Canada dans la définition d'une politique scientifique et technologique nationale s'apparentent à ceux d'autres fédérations et regroupements régionaux. À propos de l'éventualité d'élaborer une politique scientifique en Europe, on pouvait lire dans le magazine *Science* qu'il «n'est pas facile de resserrer les liens entre les programmes scientifiques et les groupes de recherche en Europe. La diversité culturelle, linguistique et régionale, ajoutée aux rivalités politiques et économiques qui ont toujours existé, font actuellement obstacle à une coopération fructueuse» (Dickson et Norman, 1987). Il serait difficile de donner une description plus juste des relations entre le gouvernement central canadien et les gouvernements provinciaux et territoriaux⁴. Les cas du Canada et de l'Europe montrent que les priorités découlant du développement scientifique et technologique forcent les gouvernements à unir leurs efforts, ce qui ne se fait pas sans tensions.

La Politique nationale signée par les premiers ministres canadien et provinciaux en mars 1987 constitue une tentative de coordination des différentes ressources et des multiples acteurs, en vue de mieux utiliser le potentiel scientifique et technologique canadien et de faire face à l'actuelle conjoncture économique internationale où l'innovation technologique joue plus que jamais un rôle moteur.

Graphique 1
Relations entre les principaux intervenants dans la politique scientifique et technologique canadienne



Comme le suggère notre analyse du processus ayant mené à la signature de la Politique nationale après vingt ans de tergiversations, seule une stratégie politique de concertation qui reconnaît l'existence des provinces et de leurs spécificités, peut mener à de telles ententes nationales. Or, depuis l'échec de l'entente du Lac Meech en juin 1990, le gouvernement fédéral se voit placé dans une situation difficile : d'une part la signature de la politique nationale est fondée sur une approche de décentralisation régionale, et d'autre part les pressions sont fortes pour que le fédéral revienne à une vision plus centralisatrice. L'avenir d'une véritable politique scientifique et technologique nationale est en fait tributaire de la solution qui sera apportée à l'épineux problème des relations entre les provinces et le pouvoir central.

Notes

- 1 Ce texte est la version révisée et mise à jour d'un article paru dans *Interface*, Vol. 9, n° 6, nov. déc. 1988, pp. 18-22.
- 2 Les opinions exprimées ici n'engagent que l'auteur. La rédaction de ce texte est antérieure à la fermeture du Conseil des sciences du Canada en juillet 1992.
- 3 Les dépenses totales encourues au titre de la R-D dans l'industrie sont passées de 2 125 milliards de dollars en 1981 à 5 225 milliards en 1991 (ISTC, 1992).
- 4 Un an auparavant, U. Hochstrasser (1986) soutenait qu'il faudrait définir une politique scientifique européenne et lui donner un certain poids sur la scène politique, en prévoyant des rencontres régulières des ministres chargés des sciences et de la technologie dans les pays participants. Du point de vue de l'organisation, les différents comités créés par l'entente de mars 1987 pour surveiller l'application des politiques et des programmes dans le domaine des sciences et de la technologie au Canada sont analogues à ceux proposés par Hochstrasser pour la mise en place de la politique scientifique européenne (Dufour et Gingras, 1988).

La collection : «POLITIQUE ET ÉCONOMIE»

Cette collection est dirigée par le Groupe d'étude et de recherche sur les transformations sociales et économiques (Université de Montréal — Université du Québec à Montréal).

Véhicule d'études originales en sociologie politique et en économie politique, la collection «Politique et Économie» s'articule autour de trois séries :

- études canadiennes
 - *Énergie et fédéralisme au Canada*, Michel Duquette
 - *La Montée de l'ingénierie canadienne*, Jorge Niosi
 - *La Politique technologique au Québec*, Robert Dalpé, Réjean Landry

- tendances actuelles (dans les pays industrialisés)
 - *Action collective et démocratie locale : la scène montréalaise*, Pierre Hamel
 - *Où va le modèle suédois ? État-providence et protection sociale*, Lionel-H. Groulx
 - *La Recomposition du politique*, Louis Maheu, Arnaud Sales
 - *Une voix pour le Sud : le discours de la CNUCED*, Jean-Philippe Thérien

- les grands penseurs
 - *Gunnar Myrdal et son œuvre*, Gilles Dostaler, Diane Éthier, Laurent Lepage
 - *Milton Friedman et son œuvre*, Marc Lavoie, Mario Seccareccia

POLITIQUE ET ÉCONOMIE
SÉRIE «ÉTUDES CANADIENNES»

CIRST CENTRE DE DOCUMENTATION

LA POLITIQUE TECHNOLOGIQUE
AU QUÉBEC

sous la direction de
Robert Dalpé et
Réjean Landry

1993

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C. P. 6128, Succursale «A», Montréal (Québec), Canada, H3C 3J7